



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Mars 2019
BU 022 DE

Page 1/1

Nombre de
Conseillers

En exercice : 33
Présents : 22
Votants : 25

Étaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Patrice VILLALONGA, Jacques FAIVRE, Colette GIRARD, Jacky REVERCHON, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, René BERNARD, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON.

Ont donné pouvoir : Jean-Jacques COURT à Bernard AMIENS, Alain MURCIER à Christian JAQUIER, Adrien LAVIER à Gilles BEDER (Vice-Président).

Assistait à titre consultatif : Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Étaient Excusés : Florent GAILLARD, Jacques GUILLOT,

Étaient absents : Yves DECOTE (Vice-Président), Denis BRENIAUX, Christian COLIN, Jean-Marie BAILLY, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Dominique PELLIN.

Convocation faite le : 20 mars 2019

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la Commune de Bersaillin.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5214-16 V du CGCT ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de Bersaillin approuvant l'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes d'Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ;

VU la délibération CO 104 DE « Soutien aux projets d'investissement des communes - Dispositif d'attribution de fonds de concours descendant » ainsi que son règlement d'application ;

VU la demande de fonds de concours formulée par la Commune de Bersaillin pour la contribution financière à l'alimentation électrique (travaux d'extension pour une puissance de 250 KVA) du bâtiment 2D gestion (SA DADAUX), cf. proposition DC23/018988 formulée par ENDEDIS pour un montant de 14 679 € HT, soit 17 614,80 € TTC ;

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet ;

CONSIDERANT que le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande ;

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / DECIDE d'attribuer un fonds de concours à Bersaillin en vue de participer au financement de travaux d'extension du réseau public de distribution, d'électricité : 7 339,50€.

Le fonds de concours sera plafonné à 10 000 € en fonction de l'état récapitulatif des dépenses et un état des subventions attribuées et versées

2 / AUTORISE le Président de la CCAPS à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président,

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,

Jean-François GAILLARD

Michel FRANCONY

